

LA LAÏCITE

-définition donnée par les élèves: "neutralité religieuse", "respect de la religion d'autrui", "ne pas montrer sa confession", "ne favoriser aucune religion".

-définition exacte: principe de séparation dans l'État de la société civile et de la société religieuse.

- République assure la liberté de conscience
- République assure la liberté religieuse
- Égalité des religions devant la loi
- Arrêt de financement des lieux de culte

qlq contradictions: "L'État ne finance plus les lieux de culte mais garantit leur entretien"

La loi du 9 décembre 1905 : la séparation de l'Église et de l'État.

Débat 1: lieux de culte. Doit-on suspendre la loi du 9 décembre 1905?

oui	non
- "certains religieux ont besoin de pratiquer dans les lieux de culte"	- "finances: éducation menacée comme plusieurs autres services publics"
- "momentanément? pour voir la réaction des français"	- "les non-croyants seraient obligés de financer alors qu'ils n'y auront aucun profit"
- "égaliser/équilibrer le nombre de lieux de culte"	

Avant 1882, l'école était prise en charge par la religion catholique, on y trouvait du catéchisme. Depuis 1882, après la loi Ferry, l'État n'enseigne plus aucune religion. Cependant, la liberté d'enseignement existe en France: la création de lieu d'enseignement de religion est autorisée.

La loi du 15 mars 2004 : interdiction de port de signes religieux ostentatoires

- Ne pas montrer de signe ostentatoire religieux dans les écoles publiques
- Ne pas s'opposer à l'enseignement (neutre) de l'histoire d'une religion

En effet, depuis 1989, on a vu se multiplier le nombre de femmes musulmanes voulant se rendre à l'école avec le voile . Pour arrêter cette opposition à la loi de 1905, l'État a décidé d'établir la loi du 15 mars 2004.

Débat 2 : signes ostentatoires. Doit-on tolérer le port des signes ostentatoires ?

« Il se trouve des risques comme le fait que les personnes de différentes religions vont se mettre à s'identifier par rapport à leur religion et vont restreindre leur groupe en ne parlant qu'aux personnes de leur propre religion. »

« Pour certains, la religion serait-elle un "faux choix" ? C'est-à-dire que leur religion serait peut-être imposée ou intériorisée par sa famille plutôt que d'être un vrai choix personnel propre à eux-même »

→ Exemple : Au collège Léo Lagrange, à la Ronde Couture, une jeune fille nommée Sarah a porté une jupe longue et noire jugée comme un signe ostentatoire.

« Sarah a précédemment provoqué son collège en essayant de rentrer avec son voile sur la tête donc les membres de l'établissement scolaire ont raison de juger sa jupe comme signe ostentatoire »

« Une longue jupe noire est un vêtement banal que toute personne de toute croyance est libre de porter sans que cet acte soit jugé "provocant" »

L'avis reste donc partagé car d'un côté il est dit que Sarah avait précédemment provoqué les membres de l'établissement scolaire et d'un autre côté une jupe longue ne peut pas être jugée ostentatoire et contre la laïcité car ce n'est pas le cas : ce genre de vêtement est vendu dans beaucoup de magasins en France et est porté par des personnes de toute croyance.